

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 869 concernant la réorganisation du personnel des trésoreries coloniales.

n° 869

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
30 mars 1943

Numéro JO  
n° 13 du 30/07/1943

Date du numéro  
30 juillet 1943

### TEXTE INTÉGRAL

l'article 5 du décret du 6 Août 1921, por tant organisation du personnel des trésoreries coloniales, est remplace par les dispositions suivantes : «

#### Art. 5

— Les nominations au grade de payeur, et aux classes dans le grade, sont prononcées par le ministre des finances après avis du ministre des colonies'.